



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.f

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Vendredi 14 Octobre 2022 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Anouck SARTON, Patrick RANOCCHI, Yves BARTHALAIS, Didier NICARD, Véronique GENSUL, Thomas BETH

Membres excusés : Noëlle ROUX pouvoir à Patrick RANOCCHI, Anne-Marie POJER pouvoir à Xavier LONG, Didier ELZEARD pouvoir à Yves BARTHALAIS, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Lucie ANTHOINE pouvoir à Didier NICARD, Eric LIONS pouvoir à Véronique GENSUL

Secrétaire de séance : Patrick RANOCCHI

Le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte.

ORDRE DU JOUR :

- 49- Convention de déneigement St Alban
- 50- Convention de déneigement St Marcellin
- 51- Signature de la convention d'application avec le Parc National des Ecrins – période 2022-2024
- 52- Contrat d'approvisionnement en combustible bois décheté
- 53- Création d'un emploi saisonnier
- 54- Acquisition de parcelle microcentrale
- 55- Acquisition de parcelle microcentrale
- 56- Convention de servitudes GIE Energie- conduite forcée
- 57- Plan de financement investissement micro-crèche passage PSU
- 58- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25/07/2022 adopté à l'unanimité soit 14 voix.

49- Convention de déneigement St Alban

Délibération concernant le déneigement du hameau de St Alban pour l'hiver 2022/2023 avec un prestataire. Les tarifs sont inchangés par rapport à l'année précédente.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

50- Convention de déneigement St Marcellin

Délibération concernant le déneigement du hameau de St Marcellin pour l'hiver 2022/2023 avec un prestataire. Les tarifs sont augmentés par rapport à l'hiver précédent et le forfait du nombre de sorties est modifié de 3 à 5 sorties.

Une élue demande si le prestataire s'auto-déclenche la sortie. Le maire répond que oui.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

51- Signature de la convention d'application avec le Parc National des Ecrins - période 2022-2024

Suite à l'adhésion de la commune à la charte du Parc national des Ecrins par délibération du 31 mai 2013, celui-ci lui propose une convention d'application pour la mise en œuvre d'un programme d'actions triennal répondant aux orientations de cette charte.

Cette convention identifie les projets de la collectivité pour lesquelles le Parc national des Ecrins pourra être partenaire. Elle identifie également les actions que le Parc national des Ecrins pourrait assurer sur le territoire de la collectivité.

La commune s'engage à associer le Parc national aux différents projets identifiés. Le Parc national s'engage à accompagner la commune sur ces projets.

Cette convention d'une durée de trois ans (2022-2024) sera renouvelée sur les quinze ans de la charte.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

52- Contrat d'approvisionnement en combustible bois déchiqueté

La commune prévoit de signer un contrat d'approvisionnement en combustible bois déchiqueté avec la Communauté de Communes de Serre-Ponçon afin d'approvisionner la chaufferie bois de l'Espace Jeunesse Solidarité.

Le contrat définit la nature de la fourniture, les conditions techniques et économiques de livraison et les engagements mutuels de l'exploitant et du fournisseur. Il durera du 01/09/2022 au 31/05/2025.

Un élu souhaite remercier les personnes ayant fait le projet de chaufferie bois car cette année aurait été particulièrement difficile avec l'augmentation des coûts et les problèmes de livraison de fioul.

Un élu confirme que la gestion qui est faite du début à la fin par la CCSP sur la plateforme bois permet une bonne gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

53- Création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité

Création d'un poste de saisonnier pour l'hiver 2022-2023

L'offre a été publiée mais à ce jour aucune candidatures n'a été reçue en mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

54- Acquisition de parcelle microcentrale

Cette délibération annule et remplace la délibération prise en décembre 2020.

En effet suite à l'étude environnementale une plante rare a été trouvée à l'emplacement prévisionnel de l'ouvrage de tête de la microcentrale. Il a donc fallu déplacer l'ouvrage et donc l'emplacement sur la parcelle de M. Barral Francis n'est plus le même.

Les conditions restent les mêmes que précédemment.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

55- Acquisition de parcelle microcentrale

Suite au déplacement de l'ouvrage de tête de la microcentrale il convient d'acquérir une partie de la parcelle en face de l'ouvrage de tête. La propriétaire est d'accord pour vendre cette emprise à la commune, qui ensuite sera mise à disposition du GIE.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

56- Convention de servitudes GIE Energie- conduite forcée

Cette délibération annule et remplace la délibération de janvier 2022, en effet suite à quelques modifications du tracé il convient de modifier la convention correspondante.

Un adjoint explique qu'il faudra dire aux services de l'Etat que le GIE dispose des autorisations de passage pour le passage de la conduite forcée.

Il explique que la Société du Canal de Provence prévoit de faire une présentation au conseil municipal. En effet, le permis de construire de la microcentrale va bientôt arriver ainsi que des demandes défrichement.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

57- Plan de financement investissement micro-crèche passage PSU

L'association de la micro-crèche souhaite changer le mode de financement et passer à la Prestation de Passage Unique (PSU).

Des travaux doivent être entrepris par les collectivités propriétaires des locaux, une demande de subvention d'investissement doit être faite.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

58- DM 1- section investissement – budget principal

Délibération concernant une décision modificative en investissement concernant l'achat du terrain des alpes. Cette acquisition devait être financé avec une subvention DETR et un emprunt. La subvention n'ayant pas été attribuée et afin de ne pas puiser dans la trésorerie il est judicieux de reprendre un emprunt pour la totalité de l'achat.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

59- Questions diverses

- Le Maire donne lecture d'une information de Noëlle Roux sur le SIVU des Loulou's. Une phrase de soutien de la part des élus sera à mettre dans le projet associatif.
- Un courrier pour la cantine a été envoyé aux familles de l'école, les effectifs sont atteints très régulièrement depuis le début de l'année scolaire. Peu de parents ont fait l'effort de désinscrire leurs enfants de la cantine. Un élu pense qu'il faudrait évaluer l'augmentation des coûts pour le prestataire. Un élu explique que la cantine est trop petite et qu'il faudrait trouver une solution, il demande si dans le cadre de la reconstruction de l'hôpital la cuisine reste. Une élue répond que oui mais s'il y a plus de repas il faudra plus de personnel donc le prix du repas va augmenter. Un élu se demande s'il ne faudrait pas réfléchir à avoir une cuisine sur place afin de maîtriser les coûts.
- Le marché de Noël aura lieu le samedi 3 décembre.
- Le repas des aînés, après deux années d'interruption, aura lieu le dimanche 18 décembre.
- Le maire demande s'il est utile de mettre toutes les illuminations sur la commune cette année, il propose de garder la place de la mairie et la rue des Aubergeries afin de faire des économies d'énergie.
- Le maire demande si le conseil municipal est d'accord pour éteindre l'éclairage public. Les élus pensent que c'est une bonne idée de le couper de 23h30 ou minuit à 5h.
- RTE a fait une demande auprès de la mairie pour stocker la ferraille sur le plateau de l'erbonne. Les élus n'y voient pas d'inconvénient ; un élu souligne que c'est en zone Natura 2000.
- Les vœux de la municipalité seront reconduits début janvier après 2 ans d'arrêt dû à la crise sanitaire.
- Le syme 05 a envoyé une convention pour l'augmentation de la puissance pour le projet d'un générateur photovoltaïque. La participation de la commune sera plus élevée.
- Le maire a été destinataire ce jour d'un courrier du président du groupement bovin au sujet de la convention de pâturage. Un élu rappelle que les élus sont allés sur place. Les groupements doivent trouver un accord désormais. Une réponse sera faite au groupement.
- Le Maire fait le point sur les travaux de la traversée du village. Il s'est rendu à l'épicerie avec un conseiller municipal et une solution a été trouvée pour la terrasse. Mme Bernard fait lecture au conseil municipal d'un courrier sur ce sujet. Elle souligne également que la problématique de la collecte des cartons n'a pas été résolue.
Le maire répond que la collecte des cartons est gérée par le SMICTOM. Une élue aimerait savoir si les élus veulent avoir une politique auprès des commerces. Le maire souligne que oui sinon la boulangerie ne serait pas là. Un élu présente ses excuses de la part de l'équipe municipale.
Une habitante demande si elle recevra une réponse à son courrier. Le maire répond qu'il a chargé l'architecte de la réponse.
Un élu est scandalisé sur la question de l'utilisation des trottoirs et pense qu'il y aura de la communication à faire à ce sujet. Une habitante demande à qui incombe le déneigement des trottoirs, le maire répond que c'est à la charge de la commune.

- Le Maire était présent au concert organisé par le club de football le 8 octobre mais n'a pas vu d'autres élus. Une élue répond que sur d'autres manifestations il n'y a aucuns élus également. A ce sujet elle demande si l'association a envoyé les bilans et si la subvention a été versée. De plus elle demande ce qu'il va en être du matériel du club (fourgon...).
- Un élu fait le point sur le transport scolaire car il a été suspendu pour la rentrée au vu du nombre d'élèves inscrits et se demande si c'est un service qui pourrait être financé par la commune. Une demande de devis pourrait être faite auprès du transporteur.
- Un élu demande où en est le projet de l'école. Un élu répond que ça n'a pas avancé, on attend les retours des subventions.

La séance publique se termine à 20h45 un dernier point est discuté à huit-clos.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

